Dépôt au Greffe le :
21 SEP. 2009
TRIBUNAL de COMMERCE
de MACON

SARL EC6 MEDITERRANEE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 €uros

Siège social : Le Mont 71 520 Saint Point

LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Eric COMMELIN
 né le 1er juin 1961 à Paris 75006
 de nationalité française,
 demeurant 60 chemin du Haut Poirier 69 210 LENTILLY

- Monsieur Jean Claude POILVILAIN,
 né le 6/11/1961 à Tours (37) ,
 de nationalité française
 demeurant Mas des Rompides RD10 – Quartier Journet 13 250 Saint Chamas

- La société LE CABINET EC6
 Société à responsabilité au capital de 15 000 euros
 Dont le siège social est 60 chemin du Haut Poirier 69 120 Lentilly,
 Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 492 010 822
 Représentée par son gérant monsieur Eric Commelin

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée EC6 MEDITERRANEE au capital de 8 000 €uros, dont les statuts ont été établis par acte sous seing privé en date de ce jour,

nomment :

- Monsieur Eric COMMELIN aux fonctions de co-gérant de la Société pour une durée illimitée.

- Monsieur Jean Claude POILVILAIN , aux fonctions de co-gérant de la Société pour une durée illimitée.

- Lesquels disposent des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers sauf limitations de pouvoirs statutaires.

- Par ailleurs, à titre de règle de fonctionnement interne dûment accepté par les gérants, les décisions suivantes nécessiteront l'accord des 2 gérants de la société :

- Embauche de salariés, choix des salariés, niveau de salaires

- Toutes décisions opérationnelles à caractère exceptionnel nécessitant par exemple des avances de trésorerie importantes

Monsieur Eric COMMELIN et Monsieur Jean Claude POILVILAIN acceptent les fonctions de gérant qui viennent de leur être conférées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Monsieur Eric COMMELIN ne sera pas rémunéré dans l'exercice de ses fonctions.

Monsieur Jean Claude POILVILAIN aura des fonctions opérationnelles au sein de la société ; il s'engage à consacrer le temps nécessaire à l'exercice de ses fonctions. Ses objectifs sont fixés dans un pacte d'associés conclu ce jour.

Monsieur Jean Claude POILVILAIN percevra une rémunération telle que définie dans un document annexé aux présentes et dûment signé par les parties.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à Lyon
Le 10/09/2009

Monsieur Jean Claude POILVILAIN

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

Monsieur Eric COMMELIN

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Bon pour acceptation des fonctions de gérant.